



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

compagnies

Question écrite n° 62815

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les retards répétitifs des avions de ligne de la compagnie Hop. En effet cette compagnie assure la desserte de nombreux aéroports régionaux et assure également une mission de service public puisqu'elle est généralement le seul moyen de désenclavement d'un territoire en direction de la capitale. Tel est le cas par exemple pour les Pyrénées-Orientales où cette compagnie assure des liaisons quotidiennes avec la capitale avec des temps de trajet permettant de faire des allers-retours dans la journée, ce que ne permet pas à l'heure actuelle le TGV dans l'attente de la construction du chaînon manquant entre Montpellier et Perpignan. Il est ainsi important que cette compagnie puisse respecter les horaires affichés, or force est de constater que les retards se multiplient et deviennent quasiment la règle, tout particulièrement au départ de Perpignan. Il lui demande de bien vouloir interroger les dirigeants de la compagnie Hop! pour connaître les raisons pour lesquelles ces retards répétitifs ont lieu sur les liaisons de province et quelles sont les solutions durables qu'ils comptent y apporter.

Texte de la réponse

La compagnie HOP ! confirme que la liaison Perpignan - Orly a une ponctualité insuffisante, notamment depuis mai dernier. Les causes identifiées par la compagnie sont variées : ainsi, près de 40 % des retards sur cette ligne sont dus à la gestion de l'embarquement, 23 % sont liés à la saturation des installations de l'aéroport de Paris-Orly, particulièrement chargé aux heures de pointe, 8 % à des problèmes techniques sur les appareils. Au-delà de ces causes générales, les avions desservant la liaison Perpignan - Orly, du fait de la longueur de son trajet, ont un programme plus dense que ceux des autres liaisons exploitées par HOP !, ce qui est de nature à accentuer les retards pris en cours de journée. Les temps d'escale plus faibles que sur des liaisons moins longues limitent très fortement les possibilités de rattrapage des retards d'un vol au suivant. En outre, en raison des contraintes liées aux périodes obligatoires de repos des équipages, un retard sur le dernier vol de la journée peut fréquemment, sur cette liaison, se propager au premier vol du lendemain. Ce phénomène est la cause de 8 % des retards. Des actions correctrices sont en cours de mise en place par la compagnie afin de remédier à cette situation et atteindre rapidement l'objectif de 90 % de ponctualité à 15 minutes (contre environ 80 % depuis le début de l'année). À très court terme, les tâches à réaliser pendant le temps d'escale, comme le nettoyage de l'avion, vont être réorganisées afin de gagner quelques minutes à chaque vol. Par ailleurs, la gestion de l'embarquement, source fréquente de retards, sera revue. À plus long terme, le programme de vols va être modifié pour inclure des temps d'escale plus longs, qui permettront de mieux rattraper les éventuels retards en cours de journée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62815

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6626

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10372